

# Le décret Marcourt met les unifs sous pression

**Vendredi, l'ULB a célébré sa rentrée académique sous le signe du décret réformant le paysage universitaire. Son recteur, Didier Viviers, en retrace les implications, et pointe les risques...**

**NATHALIE BAMPES**

La réforme du paysage universitaire a marqué de son empreinte la rentrée universitaire. Vendredi, l'ULB a célébré officiellement cette rentrée avec son recteur, Didier Viviers, qui a directement été impliqué. En effet, il a été le président ad interim de l'Ares, la nouvelle coupole qui chapeaute les institutions, avant de passer le flambeau à Philippe Maystadt. *«C'est presque une révolution copernicienne, témoigne-t-il. Toute notre structure d'offre d'enseignement, les procédures d'inscriptions et d'évaluation étaient fondées sur une logique annuelle. On passe à une logique évolutive, avec l'accumulation de crédits, qui implique que l'on réforme tout cela.»*

On sait que la tâche est colossale, et que le décret, extrêmement complexe, risque aussi de révéler ses travers au fur et à mesure de son application. Cela a déjà été le cas cette semaine avec les étudiants bisseurs de 1<sup>er</sup> bac qui n'ont plus toujours la possibilité d'anticiper des cours de deuxième année. *«Dans l'esprit de la réforme, c'était compréhensible de dire qu'il faut un niveau acceptable en 1<sup>er</sup> année pour bénéficier de reports de crédits, explique Didier Viviers. Cette première année est une barrière qu'il faut d'abord franchir. Mais l'Ares s'emparera du problème avec les étudiants.»*

Pour lui, il faudra bien apporter certaines modifications à la marge. Un peu comme pour le décret-inscription en secondaire... *«Quand on a fait une réforme de cette ampleur, imaginer qu'on a pensé à tout, et qu'à l'expérience, on ne va pas rencontrer un certain nombre de difficultés et incohérences ne me semble pas réaliste.»*

## Pression et stress

Les universités, il y a un an, auraient d'ailleurs voulu disposer de plus de temps pour mettre en application la réforme. *«J'étais en effet parmi ceux qui ont demandé que l'on démarre un an plus tard de façon à ce qu'on puisse préparer les choses au mieux, concède Didier Viviers. Mais je n'ai jamais dit que l'on n'y arriverait pas. On va y arriver.»* Mais à un prix élevé en termes de pression sur le personnel administratif et académique que le recteur aurait préféré éviter... *«Mais il n'y a pas que la politique qui porte la responsabilité de ce délai très court, tout le monde est responsable. Si l'on avait abordé les choses de manière plus se-*

*reine et positive, on aurait peut-être pu obtenir un délai plus long...»*

Didier Viviers tournerait-il son regard vers l'Université catholique de Louvain, dont le précédent recteur Bruno Delvaux a été en pointe dans le combat contre le décret Marcourt? *«Je ne vise pas seulement l'UCL. Tout le monde a formulé des critiques. Et Vincent Blondel, le nouveau recteur, a bien dit lors de la rentrée qu'il s'inscrivait en plein dans la réforme... C'est une attitude tout à fait responsable que je salue.»*

Cela étant, Didier Viviers voit aujourd'hui, dans la manière dont les universités ont travaillé à l'application de la réforme, le signe d'une très bonne gestion des institutions d'enseignement supérieur. Mais il tient aussi à pointer le coût supplémentaire qu'entraîneront certaines dispositions, comme la gratuité de

l'inscription pour les doctorants membres du personnel, ou la gratuité de la seconde session. *«Cela, et d'autres points, représente un coût de 1,5 à 2 millions d'euros. Dans la situation où les universités sont déjà à la corde - je ne dois pas vous refaire l'histoire du définancement - la moindre variation de quelques centaines de milliers d'euros est problématique. Dans un budget, c'est très difficile à trouver. On doit aller chercher les économies dans le financement de la recherche, l'encadrement des étudiants, les infrastructures...»*

## Le nerf de la guerre

Le financement justement, c'est évidemment le dossier qui captivera l'attention de tous les responsables de l'enseignement supérieur durant les deux années à venir. La loi de financement doit en effet être revue en 2016. Et une enveloppe de 1.000 millions d'euros a été promise pour amorcer le rattrapage du déficit de financement accumulé au fil des ans. *«Mais il ne faudra pas que l'on vienne nous demander des missions supplémentaires, avertit Didier Viviers. Nous n'en aurons pas les moyens. Cette enveloppe doit servir à couvrir les missions actuelles que nous peinons à remplir. Comme la recherche. Un domaine essentiel dont tout le monde reconnaît qu'il contribue au développement économique. Or, dans l'état actuel, on n'y arrive plus...»*

Pour Didier Viviers, il est aussi essentiel que le financement soit accordé directement aux établissements. *«Pas question qu'il aille, pour tout ou partie, dans les nouvelles structures, que ce soit l'Ares ou les pôles. Tous les acteurs de l'enseignement supérieur sont d'accord là-dessus.»*

Enfin, les deux années à venir seront aussi consacrées à la révision

de la loi de financement. Et sur ce point, le recteur espère que lui et ses collègues seront bel et bien consultés. Car leurs idées ne manquent pas. Didier Viviers estime notamment que le nombre d'étudiants ne devra plus être le seul critère pris en compte. *«Il faudra tenir compte de la complexité aussi», dit-il.* Un étudiant en master, par exem-

ple, coûte plus cher parce qu'il est impliqué dans la recherche. *«La pondération selon les secteurs d'enseignements (sciences humaines, sciences de la santé, sciences exactes) est aussi obsolète, et devrait être revue», juge-t-il.*

Mais une chose est aussi sûre, on n'évitera pas l'enveloppe fermée... *«Je crains que l'on n'ait pas les moyens d'y échapper. Arrêtons de faire de l'enveloppe ouverte un leitmotiv. Essayons*

*d'être plus subtils. Pourquoi le tout ou rien? Il y a peut-être une marge de négociation... On pourrait avoir, pour certaines missions bien établies et fortement soumise à une variation du contexte, un fonctionnement en enveloppe ouverte à côté de l'enveloppe fermée. Pour les primo-arrivants par exemple, vu que l'on nous demande de leur accorder une attention particulière pour faire baisser le taux d'échec...»*

Didier Viviers a piloté l'Ares, la nouvelle coupole de l'enseignement supérieur, depuis son lancement en janvier dernier. Après 9 mois de gestation, il passe le flambeau de la présidence à Philippe Maystadt. Soulagé. *«Je crois sincèrement que je lui lègue une OIP en ordre de marche. Et mettre sur pied une nouvelle institution en moins de 9 mois, et faire cela en même temps que l'on mettait en place le volet 2 du décret paysage, c'est solide. Tout devait être créé.»* Alors, quand certains pointent un «retard à l'allumage», Didier Viviers fulmine. *«C'est injuste et vexant pour les acteurs de l'enseignement supérieur. Qu'on me donne d'autres exemples, même dans le privé, d'institutions qui se sont réformées et reconstituées en 9 mois.»*

Maintenant qu'il a les mains «libres», Didier Viviers rappelle les missions de l'Ares. Et espère qu'elles ne seront pas outrepassées. *«C'est une structure de soutien aux institutions, dit-il. Il ne faudrait pas qu'elle se substitue aux institutions, ni au pouvoir politique.»* Le recteur de l'ULB craint-il une perte d'autonomie? *«Nous avons beaucoup insisté pour que l'autonomie des établissements soit maintenue dans le décret. Mais on sait que cela peut être un principe que l'on énonce, mais que l'on déforce dans la pratique... J'ai pour ma part toujours cherché à limiter l'emprise de cette ma-*

chine, il faut qu'elle reste dans ses compétences propres», répond-il.

Pour Didier Viviers, l'Ares devra aussi respecter les différents types d'enseignement et leurs spécificités. Enfin, il rappelle qu'elle est une **fédération d'établissements**. *«Le CA doit donc être constitué comme tel. Or, remarque-t-il, il y a des représentants de sous-réseaux et de PO. Ce qui ne permet pas de discuter en totale autonomie. Pour lui, il faudra qu'ils en sortent...»*

## EXPRESS



«Quand on a fait une réforme de cette ampleur, imaginer qu'on a pensé à tout ne me semble pas réaliste.»

«Si l'on avait abordé les choses de manière plus sereine, on aurait pu obtenir un délai plus long...»

«Il ne faudra pas que l'on vienne nous demander des missions supplémentaires. Nous n'en aurons pas les moyens.»